

## **Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2025**

- Délibération n<sup>o</sup>2025/20 examinée le 07 avril 2025 — Approbation du Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal et des Budgets Annexes (Service des Eaux / Service Assainissement / Chaufferie Bois) — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2025/21 examinée le 07 avril 2025 — Compte Financier unique 2024 du Budget Communal : Affectation du résultat — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2025/22 examinée le 07 avril 2025 — Travaux de voirie 2025 — Approuvée
- 
- Délibération n<sup>o</sup>2025/23 examinée le 07 avril 2025 — Programme de travaux forestiers 2025 — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2025/24 examinée le 07 avril 2025 — Vote du budget primitif 2025 : Commune — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2025/25 examinée le 07 avril 2025 – Vote du budget primitif 2025 : Service des Eaux et Service Assainissement — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2025/26 examinée le 07 avril 2025 — Vote du budget primitif 2025 : Chaufferie Bois — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2025/27 examinée le 07 avril 2025 — Bail Agricole Parcelle 424 ZD 44 : Changement de Preneur — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2025/28 examinée le 07 avril 2025 — Validation de promesses de vente de terrains boisés communaux à des particuliers — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2025/29 examinée le 07 avril 2025 — Autorisation emplacement Food Truck (Les Burgers du Coin) — Approuvée

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de membres</b>	
- en exercice :	13
- présents :	11
- votants :	10
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :  
25.03.2025

Date d’affichage :  
08.04.2025

<b>OBJET :</b>
Approbation du Compte Financier Unique 2024 :
- Budget Principal
- Service des Eaux
- Service Assainissement
- Budget Chaufferie Bois

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 07 avril 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric WEBER, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – GRANGEOT Pierre – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – MENAGER Patrick – VIENNET Jean-Michel – FIGARD Sébastien – BRUN Hubert - MONNIOTTE-DARGENT Véronique – CONTET Franck

Absents : DURY Sébastien – MOUGENOT Isabelle

M. BRUN Hubert a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MENAGER Patrick, délibérant sur le Compte Financier Unique de l’exercice 2024, dressé par M. WEBER Frédéric, Maire, après s’être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l’exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL</b>						
Résultat reporté.....	246 101.64			207 103.96		
Opérations de l’exercice...	1 027 284.54	1 072 957.57	495 536.65	528 852.63		
<b>TOTAUX.....</b>	<b>1 273 386.18</b>	<b>1 072 957.57</b>	<b>495 536.65</b>	<b>735 956.59</b>		
Résultats de clôture.....	200 428.61			240 419.94		39 991.33
Restes à réaliser.....	34 500.00	157 000.00				122 500.00
<b>TOTAUX CUMULES...</b>	<b>77 928.61</b>			<b>240 419.94</b>		<b>162 491.33</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>77 928.61</b>			<b>240 419.94</b>		<b>162 491.33</b>
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX</b>						
Résultat reporté.....		53 949.48		49 561.99		
Opérations de l’exercice...	255 566.38	305 162.16	125 467.44	138 527.04		
<b>TOTAUX.....</b>	<b>255 566.38</b>	<b>359 111.64</b>	<b>125 467.44</b>	<b>180 089.03</b>		
Résultats de clôture.....		103 545.26		62 621.59		166 166.85
Restes à réaliser.....	65 000.00	64 000.00				- 1 000.00
<b>TOTAUX CUMULES...</b>		<b>102 545.26</b>		<b>62 621.59</b>		<b>165 166.85</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>102 545.26</b>		<b>62 621.59</b>		<b>165 166.85</b>

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>COMPTE ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT</b>						
Résultat reporté.....		835 586.60		84 902.46		
Opérations de l'exercice	1 841 236.66	821 002.80	84 292.15	51 912.20		
<b>TOTAUX.....</b>	<b>1 841 236.66</b>	<b>1 656 589.40</b>	<b>84 292.15</b>	<b>136 814.66</b>		
Résultats de clôture.....	184 647.26			52 522.51	132 124.75	
Restes à réaliser.....	250 000.00	468 200.00				218 200.00
<b>TOTAUX CUMULES...</b>		<b>33 552.74</b>		<b>52 522.51</b>		<b>86 075.25</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>33 552.74</b>		<b>52 522.51</b>		<b>86 075.25</b>
<b>COMPTE ANNEXE CHAUFFERIE BOIS</b>						
Résultat reporté.....		1 121.34	91.66			
Opérations de l'exercice...	30 082.15	33 793.07	33 333.92	33 761.95		
<b>TOTAUX.....</b>	<b>30 082.15</b>	<b>34 914.41</b>	<b>33 425.58</b>	<b>33 761.95</b>		
Résultats de clôture.....		4 832.26		336.37		5 168.63
Restes à réaliser.....		7 000.00				7 000.00
<b>TOTAUX CUMULES...</b>		<b>11 832.26</b>		<b>336.37</b>		<b>12 168.63</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>11 832.26</b>		<b>336.37</b>		<b>12 168.63</b>

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président, APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Financier Unique du Budget Principal et des Budgets Annexes pour l'année 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,



Le Secrétaire,

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de membres**

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 11
- absents : 2
- exclus : 0

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric WEBER, Maire.

Date de convocation :  
25.03.2025

Date d'affichage :  
08.04.2025

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – GRANGEOT Pierre – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – MENAGER Patrick – VIENNET Jean-Michel – FIGARD Sébastien – BRUN Hubert – MONNIOTTE-DARGENT Véronique - CONTET Franck

Absents : DURY Sébastien – MOUGENOT Isabelle

M. BRUN Hubert a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

**OBJET :**

CFU 2024 du  
Budget Communal :  
Affectation du  
résultat

	Résultat CA 2023	Part affectée à l'investissement pour 2024	Résultat Exercice 2024	RAR 2024	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest.	- 246 101.64		45 673.03	122 500.00	- 77 928.61
Fonct.	260 825.60	53 721.64	33 315.98		77 928.61


Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

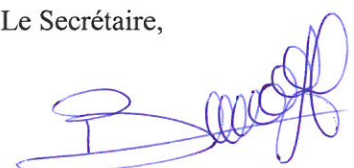
Excédent de fonctionnement global au 31/12/2024	240 419.94
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	77 928.61
Solde affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	162 491.33
Total affecté au c/1068	77 928.61

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,




Le Secrétaire,





DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 11
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :  
25.03.2025Date d'affichage :  
08.04.2025**OBJET :**Travaux de voirie  
2025

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel - CONTET Franck

Absents : MOUGENOT Isabelle - DURY Sébastien

M. BRUN Hubert a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis proposés en vue de la réalisation des travaux de voirie 2025.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de faire procéder aux travaux suivants :

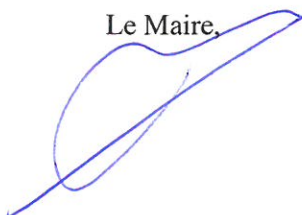
- Marquage & Signalisation pour environ 5 500.00 € HT
- Réparations localisées sur diverses voies communales pour 8 640.00 € HT
- Réparations localisées de chaussée pour 59 000.00 € HT

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au titre de l'AD 2025 pour un montant estimatif de 73 140.00 € HT.

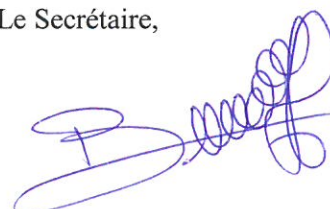
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le Secrétaire,



DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 11
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :  
25.03.2025

Date d'affichage :  
08.04.2025

### OBJET :

Programme de  
travaux forestiers  
2025

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel – CONTET Franck

Absents : DURY Sébastien – MOUGENOT Isabelle  
M. BRUN Hubert a été nommé secrétaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les travaux forestiers retenus pour l'année 2025.

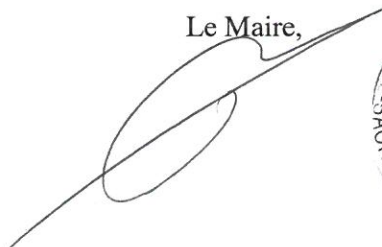
Le programme des travaux forestiers 2025 se découpe donc de la manière suivante, selon devis ONF :

- Travaux sylvicoles pour 19 380 € HT :
  - ✓ Parcelle 70.r: Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements
  - ✓ Parcelle 60.r: Dégagement manuel des régénérations naturelles avec maintenance des cloisonnements
  - ✓ Parcelle 8.r: Nettoiement de régénération avec maintenance des cloisonnements
  - ✓ Parcelle 60.r : Fourniture et mise en place de plants
- Travaux de maintenance pour 620 € HT :
  - ✓ Parcelle 62.aj : Entretien du réseau de desserte : élagage au lamier avec traitement mécanique des branches sans broyage
  - ✓ Parcelle 62.aj : Entretien de place de dépôt par broyage de la végétation
  - ✓ Parcelle 39.r : Entretien de place de dépôt par broyage de la végétation

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Pierre GRANGEOT, adjoint délégué à la Forêt, pour signer le devis relatif à ces travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,




Le Secrétaire,



DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric - FIGARD Agnès - BRUN Hubert - GRANGEOT Pierre - MENAGER Patrick - MONNIOTTE-DARGENT Véronique - FIGARD Sébastien - THOMASSIN Arnaud - LAHACHE David - VIENNET Jean-Michel - CONTET Franck

Absents : DURY Sébastien - MOUGENOT Isabelle

M. BRUN Hubert a été nommé secrétaire.

Le budget primitif 2025 de la Commune, résumé selon le tableau ci-dessous, est présenté en détail aux membres du Conseil Municipal.

### OBJET :

Vote du budget  
primitif 2025 -  
Commune

Fonctionnement	Restes à réaliser	Report	Prévision 2025	TOTAL
Dépenses	0.00	0.00	849 312.00	849 312.00
Recettes	0.00	162 491.33	686 820.67	849 312.00

Investissement	Restes à réaliser	Report	Prévision 2025	TOTAL
Dépenses	34 500.00	200 428.61	760 700.39	995 629.00
Recettes	157 000.00	0.00	838 629.00	995 629.00

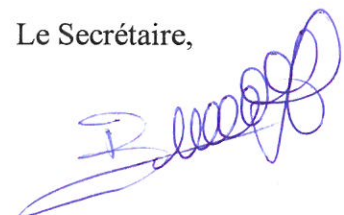
Après en avoir délibéré, le budget primitif 2025 de la Commune est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,




Le Secrétaire,





DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel – CONTET Franck

Absents : MOUGENOT Isabelle - DURY Sébastien

M. BRUN Hubert a été nommé secrétaire.

Le budget primitif 2025 du Service des Eaux et le budget primitif 2025 du Service Assainissement, résumés selon les tableaux ci-dessous, sont présentés en détail aux membres du Conseil Municipal.

### OBJET :

Vote du budget primitif 2025 – Service des Eaux et Service Assainissement

### SERVICE DES EAUX :

Fonctionnement	Restes à réaliser	Report	Prévision 2025	TOTAL
Dépenses	0	0	201 179.00	201 179.00
Recettes	0	62 621.59	138 557.41	201 179.00

Investissement	Restes à réaliser	Report	Prévision 2025	TOTAL
Dépenses	65 000.00	0	174 324.00	239 324.00
Recettes	64 000.00	103 545.26	71 778.74	239 324.00

### SERVICES ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement	Restes à réaliser	Report	Prévision 2025	TOTAL
Dépenses	0	0	136 170.00	136 170.00
Recettes	0	52 522.51	83 647.49	136 170.00

Investissement	Restes à réaliser	Report	Prévision 2025	TOTAL
Dépenses	250 000.00	184 647.26	215 923.74	650 571.00
Recettes	468 200.00	0.00	182 371.00	650 571.00

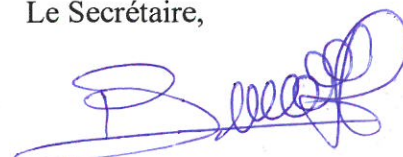
Après en avoir délibéré, le budget primitif 2025 du Service des Eaux et le budget primitif 2025 du Service Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,




Le Secrétaire,





DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 11
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :  
25.03.2025

Date d'affichage :  
08.04.2025

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel – CONTET Franck

Absents : DURY Sébastien - MOUGENOT Isabelle

M. BRUN Hubert a été nommé secrétaire.

Le budget primitif 2025 de la Chaufferie Bois, résumé selon le tableau ci-dessous, est présenté en détail aux membres du Conseil Municipal.

### OBJET :

Vote du budget primitif  
2025 - Chaufferie Bois

Fonctionnement	Restes à réaliser	Report	Prévision 2025	TOTAL
Dépenses	0.00	0.00	39 606.00	39 606.00
Recettes	0.00	336.37	39 269.63	39 606.00

Investissement	Restes à réaliser	Report	Prévision 2025	TOTAL
Dépenses	0.00	0.00	23 656.26	23 656.26
Recettes	7 000.00	4 832.26	11 824.00	23 656.26

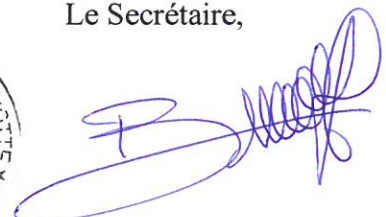
Après en avoir délibéré, le budget primitif 2025 de la Chaufferie Bois est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,




Le Secrétaire,



DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 07 avril 2025

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 11
- absents : 2
- exclus : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric WEBER, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – VIENNET Jean - Michel – CONTET Franck – MENAGER Patrick – FIGARD Sébastien – MONNIOTTE-DARGENT Véronique

Date de convocation :  
25.03.2025

Absents : DURY Sébastien - MOUGENOT Isabelle

M. BRUN Hubert a été nommé secrétaire.

Date d'affichage :  
08.04.2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un bail de location de terrain communal a été signé avec l'EARL DE L'OREE pour la parcelle 424 ZD 44 « Prés sous les Bois ».

Suite à la cessation de son activité agricole, l'EARL DE L'OREE, représenté par M. GAINNET Michel, souhaite arrêter la location de ce terrain.

Ainsi, la parcelle est de nouveau mise en location.

### OBJET :

Bail Agricole Parcelle  
424 ZD 44 :  
Changement de Preneur

Deux propositions ont été déposées en mairie par :

- Le GAEC DES PIERRES FLEURIES, représenté par MICHEL Victorien
- Le GAEC DES COILOTS, représenté par BULLIARD Jérôme

Afin de départager ces deux candidats, Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret, qui a été accepté.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

- 6 Voix POUR le GAEC DES PIERRES FLEURIES
- 5 Voix POUR le GAEC DES COILOTS

Ainsi, en vue des résultats du vote, le Conseil Municipal décide de :

- **AUTORISER** le changement de preneur pour ledit bail à compter du 15/04/2025 au profit du GAEC DES PIERRES FLEURIES, représenté par Victorien MICHEL.
- **PRECISE** que ledit bail est consenti au GAEC DES PIERRES FLEURIES, selon le tarif suivant : 75 € / ha pour la parcelle 424 ZD 44 d'une superficie totale retenue de 3 ha 50 a
- **PRECISE** qu'une clause avertissant de la réalisation de possibles travaux de reméandrement de la Linotte sera insérée dans ledit bail

Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce changement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire



Le Secrétaire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – VIENNET Jean-Michel – MONNIOTTE-DARGENT Véronique - THOMASSIN Arnaud – GRANGEOT Pierre – LAHACHE David – FIGARD Sébastien – MENAGER Patrick – CONTET Franck

Absents : DURY Sébastien - MOUGENOT Isabelle

M. BRUN Hubert a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux promesses de vente de terrains communaux.

Il s'agit de promesses de vente de terrains boisés tels que désignés ci-dessous :

• **Promesse de vente n°1 :**

- Acquéreur : **SIBILLE Jean-Luc**

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface en ha
424 C	573	SOUS MEUSOT	0,2000
424 C	604	SOUS MEUSOT	0,5250

Le prix de vente en lot est fixé à 4 250 € pour 0, 7250 ha.

• **Promesse de vente n°2 :**

- Acquéreur : **FIGARD Marie-Claude**

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface en ha
424 C	589	SOUS MEUSOT	0,1650
424 C	591	SOUS MEUSOT	0,0480

Le prix de vente en lot est fixé à 750 € pour 0, 2130 ha.

Les frais notariés seront à la charge des acquéreurs.

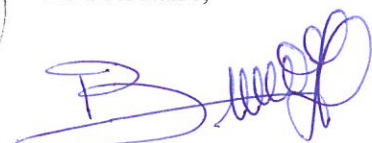
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver les projets de promesses de vente tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces promesses de ventes
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire,




Le Secrétaire,





DEPARTEMENT  
Haute-Saône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
- en exercice :	13
- présents :	11
- votants :	11
- absents :	2
- exclus :	0

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Date de convocation :  
25.03.2025

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel – CONTET Franck

Date d'affichage :  
08.04.2025

Absents : DURY Sébastien – MOUGENOT Isabelle

M. BRUN Hubert a été nommé secrétaire.

**OBJET :**  
  
Autorisation  
emplacement  
FOOD TRUCK  
(Les Burgers du  
Coin)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un vendeur Food-Truck ambulant, « Les Burgers du Coin », représenté par M. COURTOT Nicolas, demande autorisation de vendre burgers et frites sur le territoire communal les mardis soirs et donne lecture du courrier de l'intéressé.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise « Les Burgers du Coin », représenté par M. COURTOT Nicolas, à stationner sur le territoire communal pour une vente à emporter de Burgers / Frites les mardis soirs, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, et précise que, conformément à la délibération en date du 20 février 2009 ayant pour objet la définition des Taxes pour droit de place Marchands ou Camions ambulants, il sera demandé à cette société une participation de 30 € par trimestre pour droit de place.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le Secrétaire,

